



## ENQUETE FNARS

# Les jeunes en difficultés sociales face à l'école et l'emploi selon l'observation des travailleurs sociaux octobre 2011

### Contexte général

150.000 jeunes sortent chaque année de l'école sans diplôme. Le rapport PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) de l'OCDE indique « un déclassement régulier du système éducatif français depuis une décennie, dans sa capacité à assurer la réussite des élèves les plus défavorisés ».

La présente enquête porte sur des jeunes adultes qui présentent de difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Elle décrit leur situation au début de leur accompagnement par des travailleurs sociaux.

### Le cadre général de l'enquête

L'enquête a été réalisée auprès de 229 structures d'accueil sur leur activité 2010. Près de la moitié sont des centres d'hébergement d'insertion (CHRS), les autres sont des centres d'hébergement d'urgence, des accueils de jours, des structures IAE, etc.

Les 229 structures ayant répondu ont accueilli **12.665 jeunes** en 2010.

45 % de ces jeunes avaient de 18 à 21 ans et 55% de 22 ans à 25 ans

40 % des jeunes accueillis sont des femmes.

Indication de lecture des résultats : Les réponses aux questions ne concernent jamais l'ensemble des 12.665 jeunes, car les travailleurs sociaux des 229 structures n'ont pas répondu à toutes les questions. Pour chaque sujet, on indiquera donc le sous-ensemble concerné (n).

### Les principaux résultats de l'enquête

- près d'un tiers des jeunes (31,5%) ont quitté l'école avant 16 ans.
- plus de la moitié d'entre eux (57,7%) a quitté l'école sans diplôme.
- ils sont 66 % à être demandeurs d'emploi, et 39,6% sans être inscrits à Pôle Emploi.
- ceux qui ont déjà travaillé ne sont que 23,4 % à avoir travaillé plus de 12 mois.
- la grande majorité d'entre eux vit sans ressources (63,6%), 12,4% ont un salaire et 7,4 % touchent les Assedic.
- le 1<sup>er</sup> motif déclencheur de l'accompagnement social cité par les travailleurs sociaux est la rupture familiale, bien avant la fin de prise en charge ASE.

## 1. L'arrêt précoce de la scolarité

**Question : Parmi les jeunes de 18 à 25 ans suivis en 2010, combien ont arrêté leur scolarité avant 16 ans ?**

142 structures FNARS ont pu apporter cette donnée chiffrée : les 142 structures ont accueilli **7 613** jeunes.

Sur cet échantillon de 7613 jeunes, **2395 ont arrêté leur scolarité avant 16 ans, soit 31,5 %.**

## 2. Le niveau d'études

**Question : Quel était le niveau d'études des jeunes que vous avez accompagnés en 2010 ?**

Sur un échantillon de 6 264 jeunes, 32,5 % sont sortis avant la classe de 3<sup>ème</sup> et 25,2 % déclarent avoir un niveau CAP/BEP. Cela signifie qu'ils sont **57,76 % à avoir quitté le système scolaire sans diplôme.**

**10,5 % sont bacheliers ou +**, alors que la moyenne nationale de bacheliers pour une même génération est aujourd'hui de 71%.

Niveau d'études	%
	<b>n = 6 264</b>
Sortie avant la 3ème	<b>32,5</b>
Niveau CAP / BEP	<b>25,2</b>
CAP / BEP	19,2
Niveau Bac général ou technique	12,6
Bac général ou technique	5,9
Etudes supérieures	4,6
<b>Total</b>	<b>100</b>

*Champ : 6 264 jeunes pour lesquels l'information a été renseignée.*

**Tableau 1 :** Niveau d'études au moment du déclenchement de l'accompagnement des jeunes accueillis dans les structures

## 3. L'emploi

### A. L'expérience professionnelle

**Question : Parmi les jeunes de 18 à 25 ans suivis en 2010, indiquez leur expérience professionnelle au moment du déclenchement de l'accompagnement :**

Expérience professionnelle	%
	<b>n = 6 352</b>
N'a jamais travaillé	56,4
A travaillé	43,6
<b>Total</b>	<b>100</b>

*Champ : 6 352 jeunes pour lesquels l'information a été renseignée.*

**Tableau 2 :** Expérience professionnelle au moment du déclenchement de l'accompagnement des jeunes accueillis dans les structures

## **B. La durée d'expérience professionnelle**

**Question : Quelle est la durée de l'expérience professionnelle des jeunes ?**

[La question a été posée pour le sous-ensemble de 43,6% qui ont déclaré avoir déjà travaillé]

Durée de l'expérience professionnelle	%
	<b>n = 2 768</b>
Moins de 3 mois	20,4
De 4 à 12 mois	28,2
Plus de 12 mois	<b>14,8</b>
Ne sait pas	36,6
<b>Total</b>	<b>100</b>

*Champ : parmi les 2 768 jeunes qui ont une expérience professionnelle*

**Tableau 3 :** Répartition selon la durée de l'expérience professionnelle

Les réponses varient forcément selon que le jeune à 18 ou 25 ans (ce qu'on ne peut pas observer avec cette enquête). Parmi les jeunes qui ont déjà travaillé, nous enregistrons un gros tiers de réponse « ne sait pas » sur la durée.

Pour les 2/3 pour lesquels nous avons l'information, il n'y en a que **23,4 % qui ont connu une durée d'emploi > 12 mois**. Cela pointe à quel point les conditions d'octroi du RSA jeunes (avoir travaillé 24 mois durant les 3 dernières années) est inaccessible pour la plupart d'entre eux.

Durée de l'expérience professionnelle	%
	<b>n = 1 755</b>
Moins de 3 mois	32,1
De 4 à 12 mois	44,4
Plus de 12 mois	<b>23,4</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>

*Champ : 1 755 jeunes parmi les 2 768 jeunes qui ont une expérience professionnelle*

## **C. La situation professionnelle au déclenchement de l'accompagnement**

**Question : Parmi les jeunes de 18 à 25 ans suivis en 2010, indiquez la situation professionnelle qu'ils avaient au moment du déclenchement de l'accompagnement :**

Situation professionnelle	%
	<b>N = 6 913</b>
Demandeur d'emploi non inscrit à Pôle Emploi	<b>39,6</b>
Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi	<b>26,4</b>
En cours de formation	12,5
En service civique	0,2
En emploi	15,0
AVA	1,3
Autre	5,0
<b>Total</b>	<b>100</b>

*Champ : 6 913 jeunes pour lesquels l'information été renseignée.*

**Tableau 4 :** Situation professionnelle au déclenchement de l'accompagnement

Il est frappant de constater qu'ils sont une majorité à être sans emploi, et dans ce groupe, **une majorité à ne pas être inscrit à Pôle Emploi**. Ce résultat indique clairement une carence de la prise en charge des jeunes adultes en difficultés socio professionnelles.

#### 4. Les ressources

Question : Parmi les jeunes de 18 à 25 ans suivis en 2010, indiquez le type de ressources dont ils disposaient au moment du déclenchement de l'accompagnement :

Type de ressources	%
	<b>N = 6 069</b>
Salaire	12,4
Assedic	7,4
RSA socle	5,5
RSA activité	0,4
Allocation CIVIS	5,1
Indemnité service civique	0,1
Allocation de formation	5,3
Sans ressources	<b>63,6</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>

Champ : 6 069 jeunes pour lesquels l'information été renseignée

**Tableau 5 :** Ressources au moment du déclenchement de l'accompagnement dont disposaient les jeunes accueillis dans les structures

**Une large majorité vit sans ressources.**

Le taux très faible d'allocataires du RSA s'explique par le fait que le RSA n'est accessible qu'aux jeunes de- de 25 ans en charge de famille et par la difficulté d'accéder au RSA Jeunes.

#### 5. La principale cause de la prise en charge sociale

Question : Quel est le principal motif ayant déclenché l'accompagnement social ?

Motifs de l'accompagnement	%
	<b>n = 216</b>
Absence de ressources	<b>19,0</b>
Rupture familiale	<b>30,6</b>
Rupture conjugale	2,3
Absence de logement	<b>6,0</b>
Absence d'hébergement	<b>15,3</b>
Arrivée en France	4,2
Expulsion du logement	0,5

Fin d'hospitalisation (Hôpital général)	0,0
Errance	3,2
Aménagement de peine	0,0
Violences intra-familiales	0,9
Violences conjugales	2,3
Mobilité géographique	2,3
Chômage / Perte d'emploi	3,7
Fin de prise en charge ASE	2,3
Fin de prise en charge PJJ	0,0
Sortie d'hôpital psychiatrique	0,0
Sortie de détention	0,9
Autre	6,5
<b>Total</b>	<b>100</b>

Champ : 216 structures ayant répondu au questionnaire

**Tableau 6 : Motif déterminant déclaré en 1<sup>er</sup> par les travailleurs sociaux des structures**

Selon les travailleurs sociaux, **la rupture familiale** est le premier motif déclaré comme déclencheur de la prise en charge (30,6 %), ensuite **l'absence de toit** (21,3%), et en 3<sup>ème</sup> le **manque de ressources** (19%).

Précaution d'interprétation :

Il est rare qu'il n'y ait qu'une seule cause, que l'exclusion sociale qui frappe les jeunes est souvent provoquée par un ensemble de circonstances.

Ex : l'errance est citée comme un motif déterminant ayant déclenché la prise en charge sociale, mais il est clair qu'elle est déjà elle-même le résultat d'un ensemble de difficultés vécues par le jeune.

## Conclusion

La trilogie Echec scolaire / Manque de soutien familial / Absence de ressources est mise en évidence par l'enquête comme frein très fort à l'insertion. De même, le nombre de demandeurs d'emploi non inscrits à Pôle Emploi est symptomatique de la négligence dont fait preuve la société à l'égard de ses jeunes.

Ces constats confortent la pertinence des propositions de la FNARS la nécessité de combler les « trous » de la prise en charge, d'intensifier l'accompagnement « sur mesure » et de systématiser le principe de la « nouvelle chance » pour les jeunes en échec.

La question des moyens d'existence, indépendamment de la question du lien familial, est un enjeu majeur et doit relever de la reconnaissance d'un droit, le même que celui dont disposent aujourd'hui les bénéficiaires des minima sociaux.

Chaque jeune doit se voir systématiquement proposé une formation, un emploi, un projet d'insertion, un accompagnement social et un lieu de vie.

Cette action est soutenue par :

Direction générale de la cohésion sociale